



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 6 février 2017*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le sixième jour du mois de février 2017.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Mario Boily  
Patrice Giguère

**Sont absents :**

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
André Labbé

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

2.1. Adoption du procès-verbal 9 janvier 2017

2.2. Adoption des comptes

2.3. États financiers 2016 et nomination vérificateur

2.4. Vente pour non-paiement de taxes

2.5. Appel d'offre 151-11733 : Travaux RIRL

2.6. Appel d'offre : glace artificielle

2.7. Adoption règlement emprunt 350-2017: Système réfrigération

2.8. Adoption règlement emprunt 351-2017 : travaux de réfection de la route 275

2.9. Procureur cour municipale

2.10. Adhésion Coopérative d'informatique municipale (CIM)

2.11. Escompte paiement total taxes

2.12. Commandites (Club patinage artistique Lac Etchemin, corps de cadets 2765 Lac Etchemin, JABS)

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Servitude Ferme Franguimel lot 5 458 792

3.3. Réfection trottoirs - PIQM MADA

3.4. Roger Lacombe

3.5. Éclairage pignon Hôtel-de-Ville

3.6. Fibre optique

**4. Travaux publics**

4.1. Caméras garage municipal

4.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

**5. Sécurité public et incendie**

5.1. Rapport d'intervention janvier 2017

5.2. Projet de mise en commun des services de sécurité incendie

**6. Loisir, organismes et activités culturelles**

6.1. Municipalité alliée contre la violence conjugale

**7. Affaires nouvelles**

**8. Période de questions**

**9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 12-02-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal 9 janvier 2017**

**Résolution 13-02-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 9 janvier 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption des comptes**

### **Résolution 14-02-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 janvier 2017 au montant de 197 308.59\$.

Adoptée

## **2.3 États financiers 2016 et nomination vérificateur**

### **Résolution 15-02-2017**

ATTENDU QUE madame Karine Béland, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est venue présenter aux membres du conseil les réalisations de la municipalité pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le rapport financier révèle un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 405 252 \$;

ATTENDU QUE les états financiers ont été acceptés et validés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les états financiers de l'année 2016 de la municipalité tels que présentés;

DE confier la vérification financière pour l'exercice financier 2017 de la Municipalité à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

## **2.4 Vente pour non-paiement de taxes**

### **Résolution 16-02-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

La directrice générale informe le conseil que les dossiers susceptibles de vente pour non-paiement de taxes ont été régularisés.

Adoptée

## **2.5 Appel d'offre 151-11733 : Travaux RIRL**

### **Résolution 17-02-2017**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offre 151-11733 pour la réfection d'une partie de la route 275 dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local;

ATTENDU QUE les résultats étaient les suivants:

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Pavage Sartigan	293 860.12\$
Construction Abénénakis Inc	326 444.19\$
Giroux & Lessard Ltée	333 086.53
Construction B.M.L. - Division Sintra	366 395.32\$

ATTENDU QUE la résolution 123-09-2016 octroyait le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Pavage Sartigan;

ATTENDU QUE l'aide financière du programme Réhabilitation du réseau routier local est versé sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire un règlement d'emprunt pour ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier la résolution 123-09-2016 pour ajouter la condition d'approbation du règlement d'emprunt;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accorder à Pavage Sartigan Ltée au montant de 293 860.12\$ conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) et à l'approbation du règlement d'emprunt 351-2017.

Adoptée

## **2.6 Appel d'offre : glace artificielle**

### **Résolution 18-02-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter un système de réfrigération pour la glace du stade Cranbourne Stadium;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres par le biais du site SEAO tel que requis par la loi pour l'acquisition et l'installation d'un système de réfrigération.

Adoptée

## **2.7 Adoption règlement emprunt 350-2017: Système réfrigération**

### **Résolution 19-02-2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire faire l'acquisition et l'installation d'un système de réfrigération pour l'obtention d'une glace artificielle au stade de l'OTJ de St-Odilon;

CONSIDÉRANT QU'une subvention provenant du Programme d'Infrastructure Canada (PIC 150) a été confirmée au montant maximal de 337 671 \$ en date du 29 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #350-2017 : Règlement décrétant une dépense de 665 969\$ et un emprunt de 665 969\$ pour l'achat et l'installation d'un système de réfrigération soit adopté.

Adoptée

## **2.8 Adoption règlement emprunt 351-2017 : travaux de réfection de la route 275**

### **Résolution 20-02-2017**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire faire la réfection d'un tronçon de la route 275;

ATTENDU QU'une subvention provenant du volet Redressement des infrastructures locales du programme Réhabilitation du réseau routier local a été confirmée au montant maximal de 253 213 \$ selon l'entente signée le 22 novembre 2016;

ATTENDU QUE ladite subvention est versée en service de dette sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2017;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #351-2017 : Règlement décrétant une dépense de 268 333\$ et un emprunt de 268 333\$ pour des travaux de réfection de la route 275 soit adopté.

Adoptée

## **2.9 Procureur cour municipale**

### **Résolution 21-02-2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a soumise son territoire à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges par la conclusion d'une entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a besoin d'être représenté à la cour municipale de la ville de Saint-Georges;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne accepte l'offre de service professionnel de M. Daniel Cliche, avocat pour représenter la Municipalité à la Cour municipale de la ville de Saint-Georges, le tout selon l'offre de service signée par Me Daniel Cliche en date du 21 décembre 2016.

Que la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne se réserve le droit, pour des dossiers spéciaux ou particuliers, de mandater un autre conseiller juridique, au choix de la Municipalité, qui sera déterminé par résolution et transmis à la cour municipale de la ville de Saint-Georges à chacun des dossiers spéciaux ou particuliers.

Adoptée

## **2.10 Adhésion Coopérative d'informatique municipale (CIM)**

### **Résolution 22-02-2017**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE M. André Labbé, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE M. André Labbé, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée

### **2.11 Escompte paiement total taxes**

#### **Résolution 23-02-2017**

ATTENDU QUE des citoyens paient la totalité de leurs taxes avant le premier versement;

ATTENDU QUE ceux-ci demandent de bénéficier d'un escompte sur taxes;

ATTENDU QUE la municipalité offre le paiement des taxes sur 6 versements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'escompte sur taxes.

Adoptée

### **2.12 Commandites (Club patinage artistique Lac Etchemin, corps de cadets 2765 Lac Etchemin, JABS)**

#### **Résolution 24-02-2017**

ATTENDU QUE le club de patinage artistique de Lac-Etchemin tient son spectacle annuel le 26 mars prochain et que des patineuses du club résident à St-Odilon;

ATTENDU QUE le Corps de cadets 2765 du Lac-Etchemin ont besoin de financement et qu'aucun jeune de St-Odilon participe à leur programme;

ATTENDU QUE l'équipe de cheerleading LES JABS sollicite un appui financier et que des membres de l'équipe proviennent de St-Odilon;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE commanditer pour un montant de 50\$ le club de patinage artistique de Lac-Etchemin et l'équipe de cheerleading LES JABS;

DE refuser la demande du Corps de cadets 2765 du Lac-Etchemin.

Adoptée

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2017 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 Servitude Ferme Franguimel lot 5 458 792**

#### **Résolution 25-02-2017**

ATTENDU QUE la Ferme Franguimel a dû procéder à des travaux de prolongement de ponceau suite aux pluies du 27 juillet 2015;

ATTENDU QUE le ponceau doit revenir à la Municipalité;

ATTENDU QU'une partie de ce ponceau se situe sur la propriété de Ferme Franguimel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Stéphane Roy, arpenteur, pour l'établissement d'une servitude;

D'autoriser M. André Labbé, maire et Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne l'acte notarié;

D'assumer les frais d'arpentage et de notaire reliés à cette transaction.

Adoptée

### **3.3 Réfection trottoirs - PIQM MADA**

#### **Résolution 26-02-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé un projet dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés pour la réfection de trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a été retenu pour l'octroie d'une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir des renseignements supplémentaires, dont des plans et devis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander une offre de service à la firme d'ingénierie WSP pour la réalisation de plans et devis dans le cadre de ce projet.

Adoptée

### **3.4 Roger Lacombe**

#### **Résolution 27-02-2017**

ATTENDU QUE de la neige du toit du Vieux-Couvant est tombée sur le garage de toile du voisin, soit M. Roger Lacombe;

ATTENDU QUE M. Lacombe demande le remplacement de son garage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE remplacer le garage de toile. M. Lacombe devra l'installer lui-même;

DE remettre une lettre lui demandant de déplacer son garage pour éviter cette situation dans les prochaines années.

Adoptée

### **3.5 Éclairage pignon Hôtel-de-Ville**

#### **Résolution 28-02-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité désire éclairer le pignon de l'Hôtel-de-Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions sur invitation pour l'éclairage du pignon.

Adoptée

### **3.6 Fibre optique**

#### **Résolution 29-02-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Sogetel pour effectuer une étude de rentabilité pour l'ajout de la fibre optique dans le rang Un Est.

Adoptée

## **4. Travaux publics**

### **4.1 Caméras garage municipal**

Point reporté à la prochaine séance.

### **4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

#### **Résolution 30-02-2017**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 146 769 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

## **5. Sécurité public et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention janvier 2017**

#### **Résolution 31-02-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de janvier 2017 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **5.2 Projet de mise en commun des services de sécurité incendie**

#### **Résolution 32-02-2017**

ATTENDU QUE que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé en décembre dernier un appel de projets pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU'une réunion s'est tenu le 24 janvier 2017 à St-Joseph-de-Beauce relativement à ce projet;

ATTENDU QU'un questionnaire diagnostique devait être complété pour aider les municipalités dans leur décision;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a complété son questionnaire et considère que son service incendie est optimal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

Que la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne refuse de participer à un projet d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en matière de sécurité incendie avec certaines municipalités des MRC Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale**

#### **Résolution 33-02-2017**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

**DE proclamer la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne comme municipalité alliée contre la violence conjugale.**

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

Un citoyen interroge le conseil sur le projet de Resto-Bar dans la municipalité. Aucun nouveau développement pour l'instant.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 34-02-2017**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h40.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
**Mairesse suppléante.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale.**